



Communiqué
Pour diffusion immédiate

Conseil des ministre 2021 :

Un Conseil des ministres paritaire et d'importants portefeuilles pour les femmes ministres

Québec, le 26 octobre 2021 – Le **Groupe Femmes, Politique et Démocratie** (GFPD) se réjouit de constater la nomination, tel que promis par le premier ministre du Canada Justin Trudeau, d'un troisième Conseil des ministres paritaire à la Chambre des communes.

Outre la nomination du Conseil des ministres paritaire (19 femmes et 19 hommes excluant le premier ministre), on retient également de celui-ci la valeur des portefeuilles des ministères des femmes nommées. Soulignons notamment les ministères suivants : Finances, Conseil du Trésor, Affaires étrangères, Services aux Autochtones, Services publics et de l'Approvisionnement, Défense nationale, Agriculture et de l'Agroalimentaire ainsi que celui des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne. C'est sans oublier l'honorable Chrystia Freeland qui conserve son poste de vice-première ministre.

« Pour une fois, on a le sentiment que les compétences des femmes sont à la hauteur de leurs fonctions et leur rendent justice. Avec ce Conseil des ministres, **les femmes ont des postes stratégiques et feront ainsi partie de la solution** pour pallier les effets pervers de la pandémie qui ont accentué les inégalités entre les femmes et les hommes », d'affirmer Esther Lapointe.

Pérenniser la parité

L'histoire nous démontre qu'une avancée en matière de représentation femmes-hommes à la Chambre des communes, comme à l'Assemblée nationale du Québec, peut être suivie d'un recul lors des élections suivantes. Par exemple, la proportion des élues à la Chambre des communes a connu, depuis 1997, un épisode de recul entre 2004 (21,1 %) et 2006 (20,8 %).

Rappelons que depuis plus de 15 ans, le GFPD réclame des mesures législatives en faveur de la parité, et ce, tant à la Chambre des communes qu'à l'Assemblée nationale du Québec. Cette démarche est soutenue depuis 2016 par les **Partenaires pour la parité** qui regroupent à ce jour 35 organisations comprenant plus de 477 organismes alliés, soit plus de 1 427 500 personnes qui réclament une loi garantissant la parité femmes-hommes au sein des instances de décisions politiques.

Le GFPD présentait en juin 2018 un mémoire au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes ***AGIR pour la parité***. Voici quelques propositions concrètes que l'on y retrouve :

- inscrire dans les lois électorales, l'obligation pour les partis politiques de présenter une liste de candidatures constituée à parts égales de femmes et d'hommes;
- amender les mêmes lois de façon à ce que les partis politiques reçoivent une allocation spécialement dédiée au recrutement, à l'accueil, à l'accompagnement, au soutien et à l'élection des femmes durant une période de rattrapage qui ne devrait pas dépasser deux scrutins;
- établir, dès maintenant dans une loi, le principe de la parité au Conseil des ministres.

« 101 ans après avoir obtenu le droit de vote au Canada, les femmes, qui forment aujourd'hui 50,3 % de la population canadienne, occupent seulement 30,3 % des sièges à la Chambre des communes, tous partis confondus. L'expérience mondiale nous démontre qu'il y a des solutions afin de pérenniser l'objectif de la parité et de faire en sorte qu'elle dure dans le temps. La voie législative demeure celle à privilégier pour atteindre la parité au Parlement du Canada et enfin passer du 59^e rang mondial au top 10 », de conclure Esther Lapointe.

Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie tient à souligner que le présent Conseil des ministres est très encourageant pour l'avancement de la place des femmes en politique.

www.gfp.ca

-30-

Source : Nathalie Lavoie, analyste politique et affaires publiques, **GFPD**

Demande d'entrevue : Marie-Ève Charlebois, chargée de communications, **GFPD**
bureau 418 658-8810 poste 22 \ cellulaire 418 524-4648